
MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMpte RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 JUILLET 2015

Présents : Mme LEMAITRE, Mr BONNEL, Mr CHAVAS, Mr SALLANDRE, Mme BALURIAUX, Mme PALLUY, Mme GUINAND-CAPUANO, Mme GACHE, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mr ESPARZA.

Absents- excusés : Mr BLANC, Mr DI ROLLO, Mme VACHON, Mme TOURNIER

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Fanny PALLUY

Secrétaire élu : Mme PALLUY

Madame le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour : demande de subvention dans le cadre du dossier « Territoire à Energie Positive - Croissance Verte »

Et délibération pour demander l'aide de l'agence de l'eau concernant le projet d'étude de diagnostic du système d'assainissement de Les Haies.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1 / Compte rendu du 26 juin 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 juin 2015 à l'unanimité

2/ Travaux au cimetière

Pour ces travaux, Mme le Maire précise qu'une demande de subvention à hauteur de 35% a été demandée au Département du Rhône. Une demande de démarrage anticipé des travaux a également été formulée, le dossier de subvention ne passant en Commission Permanente qu'au mois de septembre.

Le groupe de travail ayant en charge ce dossier (Claude Bonnel, Danielle Vachon, Frederic Michaud) font part de leurs conclusions. 3 Sociétés ont été reçues pour élaborer des devis : ARTCASE, GRANIMOND, CIMTEA.

Objet des devis : création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium - déplacement du monument aux morts.

Pour faire son choix, le Conseil choisit 3 critères principaux : la provenance du granit utilisé, le prix, la capacité à gérer globalement le chantier, y compris dans son aspect paysager.

Au vu de ces 3 critères, c'est la Société ARTCASE qui arrive en premier.

Le Conseil Municipal valide donc le devis de la Société ARTCASE, pour un montant de 7350 € HT concernant la partie « jardin du souvenir/columbarium », et pour un montant de 3940 € HT pour le déplacement du monument aux morts.

3/ Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2224-5 ;
D2224-1 et D2224-4 ;

Vu le rapport annuel 2014 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport.

4/ Suppression du TAD et alternatives à mettre en place

Sur la commune la ligne de bus scolaire Pilon/Rozay sur la D59 a été supprimée en 2013, faute d'un nombre d'enfants suffisants à ramasser. Pour compenser cette suppression, le Département a proposé le TAD sur l'année 2014/2015, qui a dépanné les enfants concernés.

Le Département annonce aujourd'hui que le TAD est supprimé et ne propose aucune alternative. Il n'est pas possible pour autant de laisser ces enfants longer la D59 à pied jusqu'à leur domicile, du fait de la vitesse et de la dangerosité de cette route (amplifiée quand il fait nuit).

Face à cette impasse, et à l'impossibilité pour 3 familles de récupérer leur enfant à 17h au Pilon, il est proposé de mettre en place sur cette année scolaire 2015/2016, et à titre expérimental, un service de taxi selon les modalités suivantes :

- uniquement sur la D59, et sur la portion de route autrefois desservie par un transport scolaire.
- Uniquement à 17h. Les parents seront invités à déposer leur enfant le matin à 7h par leurs propres moyens.
- Pas de transport le mercredi, les parents seront invités à covoiturer.
- Trajet : Le Pilon/Cossin/Remillat

Sur cette base, 2 sociétés de Taxi ont été consultées : TC et Taxis Brun.

TC : 32 € HT/j

Taxis Brun : 36€ HT/j

Coût prévisionnel avec TC Transports :

Septembre-décembre 2015 (55 jours) : 1740 € HT (1930€ TTC).

Janvier-juin 2016 (86j) : 2752€ HT et (3027€ TTC)

Budgétairement il est prévu de ponctionner cette somme sur le compte 61523.

Par ailleurs, un cas particulier de lycéen semble également poser problème. Ce lycéen habite un hameau loin de toute ligne scolaire et utilisait l'année dernière le TAD. La mise en place d'une solution de secours par la mairie pour cet élève n'entre pas dans les priorités car avant le TAD, il n'existait pas de service. La mairie n'a donc pas vocation à développer de nouveaux services. Cependant, la mairie jugera en rencontrant les parents de la complexité de ce cas et étudiera une solution communale si et seulement si aucune autre piste organisationnelle ne se dessine.

Décision : le Conseil Municipal décide :

- de mettre en place à titre expérimental sur l'année 2015/2016 un service de taxi pour pallier aux suppressions successives de la ligne de car scolaire et du TAD sur la D59.
- De choisir la Société TC Transports.
- De faire participer les parents avec un forfait sur l'année de 70€. (équivalent à environ 50 centimes/jour).
- De faire un bilan de cette expérimentation en fin d'année scolaire.

Les parents seront invités en mairie prochainement pour leur faire part de ces décisions.

5/ Action de l'AMF concernant la baisse des dotations

L'association des maires de France propose aux mairies de suivre un mouvement national de protestation contre la baisse inexorable des dotations. L'action proposée est de fermer les mairies au public durant la semaine du 19 septembre afin de sensibiliser nos concitoyens à cette réalité. Les mairies de la CCRC devraient suivre largement le mouvement.

Décision : le Conseil municipal décide de participer à ce mouvement et fermera ses portes au public du 14 au 19 septembre. Un système d'urgence sera mis en place (en cas de décès par exemple).

6/ Demande de subvention dans le cadre du dossier « Territoire à Energie Positive – Croissance Verte » (TEPOS-CV)

PNR Pilat et Saint-Etienne Métropole ont candidaté au programme TEPOS-CV et ce territoire a été retenu. Un dossier de demande de subvention a été monté, pour présenter un ensemble d'actions par différentes collectivités.

La Mairie des Haies a l'opportunité de présenter une demande de financement pour un véhicule électrique, qui viendrait remplacer l'utilitaire actuel. Cet investissement entre dans une cohérence globale avec la Centrale Villageoise Photovoltaïque, et pourrait être par la même occasion un bon support pédagogique (avec chargement du véhicule aux moments de forte production de la Centrale).

Sur un coût global de 22 000€ HT, la subvention demandée est de 16 500 € HT. Resterait à la commune une charge financière de 5 500€ HT.

Il est proposé parallèlement que quelques conseillers étudient les frais de fonctionnement des véhicules électriques afin de maîtriser tous les paramètres si le dossier est accepté et aboutit à un investissement de la commune.

Décision : le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise Mme le Maire à signer la demande de subvention.

7/ Demande d'aide à l'Agence de l'Eau pour une étude de diagnostic du système d'assainissement de LES HAIES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser une étude de diagnostic du système d'assainissement de la commune, que le coût du projet s'élève à 25.000,00 € HT, et de demander l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire, et après délibération, décide :

- D'adopter le projet d'étude du système d'assainissement de la commune, évalué à 25.000,00 € HT
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de cette opération.

8/ Questions diverses

- Amendes de police

Le Département du Rhône sollicite la Mairie pour faire remonter des projets d'amélioration de la circulation routière avant le 31 juillet 2015. Deux actions prioritaires doivent être proposées pour être financées via le produit des amendes de police.

- ADA'P

L'agenda d'accessibilité programmé est une obligation depuis la loi du 11 février 2005. Cela consiste pour chaque commune à réaliser (ou faire réaliser) un diagnostic de ses Etablissements Recevant du Public (ERP), et à identifier un programme de travaux pour mise en conformité. Ce dossier doit parvenir à la Préfecture avant le 27 septembre 2015. Un petit groupe de travail est mis en place : Thomas Esparza, Céline Gache, Lionel Blanc.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H45